



Déclaration de l'UNSA au CDEN du 23 avril 2015

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames messieurs les membres du CDEN,

Ce Conseil Départemental de l'Education Nationale qui prépare la rentrée scolaire 2015 se tient dans une période particulière : continuité des réformes issues de la loi de refondation de l'école, réforme du collège, changement de majorité politique sur le plan départemental.

Dans le premier degré, l'heure est donc à la poursuite des réformes engagées par la loi de refondation de l'Ecole. Cela s'inscrit dans le cadre d'un solde positif de création de poste, du développement des dispositifs plus de maîtres que de classes et accueil des enfants de moins de 3 ans. C'est à souligner, même s'il faut garder à l'esprit que nous n'avons toujours pas rattrapé toutes les suppressions de postes des cinq années de casse du quinquennat précédent.

Pour le département, cela se traduit par une création de 20 postes. Dans les faits, même si l'effort est réel, beaucoup de classes resteront extrêmement chargées. Certaines ouvertures pourtant nécessaires ne se font pas et certaines fermetures douloureuses auront bien lieu.

Par ailleurs, quelques mois après la généralisation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'honnêteté intellectuelle oblige à dire, à minima, que le cataclysme prévu, voire espéré par certains, n'a pas eu lieu, ni le démantèlement de l'éducation nationale, ni même la fin de la République.

Cependant, des problèmes persistent, particulièrement en maternelle et sur la manière dont certaines collectivités se sont emparées du décret Hamon. Nous souhaitons rappeler ici le peu d'enthousiasme que nous avons manifesté pour ce décret. Nous continuons à considérer le regroupement du péri-éducatif sur une seule demi-journée comme pédagogiquement contre-productif. De plus, il avait parfois été dit aux collègues que cette demi-journée changerait chaque année. Aujourd'hui cela s'avère comme nous l'avions prévu très difficile, et pour les parents, et pour les élus, engendrant ainsi de vraies déceptions.

Concernant le second degré, la hausse des effectifs en lycée, la baisse en collège la nouvelle répartition technique des heures (hausse du nombre d'élèves par classe pour dégager une petite marge de manœuvre dans les équipes) associée à un solde négatif de 19 postes donnent une impression très mitigée chez les collègues. Même si ici aussi, l'hémorragie a été stoppée, les DHG restent tendues et les classes souvent très chargées.

Deux réformes sont actuellement en préparation d'application, la réforme de l'éducation prioritaire et la réforme du collège. Sur la réforme de l'éducation prioritaire,

nous souhaitons ici rappeler notre attachement à une révision régulière de la carte de l'éducation prioritaire qui ne doit plus être fixée pour des décennies et à une concentration des moyens dans les collèges les plus en difficulté. Cependant, il faut à notre avis de la mesure en toute chose et la suppression des heures d'accompagnement éducatif dans tous les collèges hors éducation prioritaire, risque d'accentuer une certaine fracture territoriale, alimentant ainsi un discours populiste et un vote extrémiste.

Concernant le projet de réforme du collège, l'UNSA considère que ce projet va dans le bon sens. Nous nous félicitons du large soutien apporté par le conseil supérieur de l'Éducation à ce projet (51 voix contre 25).

Nous rappelons ici notre volonté de réformer le système scolaire qui aujourd'hui reproduit et même amplifie le déterminisme social. En effet, derrière une soi-disante exigence disciplinaire se cache souvent un élitisme culturel qui ne fait que maintenir un élitisme social. Loin de la méritocratie républicaine, de la promesse d'offrir une chance à tous les citoyens, notre système éducatif offre une petite chance d'ascenseur social à une infime minorité effectivement brillante et compromet l'avenir d'une partie de la population : 150 000 jeunes sortent ainsi chaque année du système éducatif sans diplôme.

Nous sommes ainsi favorables à l'évolution de notre métier notamment :

- Au travail par compétences, d'où notre attachement au socle commun de compétences et de connaissances, pour que l'évaluation ne serve pas uniquement au classement des élèves.
- Au travail transdisciplinaire qui doit permettre de redonner un peu de sens à l'école à des élèves pour qui malheureusement cela reste très abstrait, d'où notre intérêt pour les futurs EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires).
- A une certaine autonomie des établissements qui sans casser une prétendue égalité républicaine de discours, comme l'insinuent certains, permettra aux équipes pédagogiques de coller aux réalités du terrain.

En résumé, pour nous l'égalité républicaine ne consiste pas à donner la même chose à tout le monde mais de donner des moyens supplémentaires à ceux qui en ont besoin, pour que tous aient les mêmes chances de réussite. Pour nous, le syndicalisme ne doit pas masquer une forme de conservatisme mais être force de proposition pour améliorer et faire progresser, dans l'intérêt général, les réformes en cours.

Concernant le changement de majorité départementale, nous attendons de connaître quelles sont les priorités des nouveaux élus en matière éducative en général et sur l'avenir des collèges en particulier. Une volonté d'équiper les collèges en vidéosurveillance a été affirmée. Nous souhaitons ici rappeler que cela ne peut se faire que sur demande des conseils d'administration des établissements. De plus, nous nous interrogeons, sans rentrer dans des discussions budgétaires évidemment prématurées, sur le financement de ces équipements. S'ils étaient demandés, cela signifierait-il une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, ce que nous verrions d'un bon œil, ou a contrario seraient-ils financés à moyens constants, au détriment d'autres choses ?

En conclusion, sur tous ces dossiers, notre ligne de conduite est toujours dictée par un réformisme exigeant et constructif pour améliorer notre système éducatif notamment sa démocratisation. L'opposition permanente quant à elle, entame la crédibilité syndicale, et risque d'aboutir à ce que les représentants des personnels ne soient plus écoutés dans les instances représentatives comme dans la société en général.